

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

MAIRIE

DE

MOUSSY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/07/2022

Monsieur le Maire, François LEJEUNE, ouvre la séance à 18h40 en présence de :
Mesdames Martine SADIER, Virginie RUELLE, Messieurs Dominique LEPOUTRE, Olivier MICHEL, Jean-Louis GRASSET, Didier GIRARDIN, Philippe FRAGET, Bruno KREIN et Clément MICHEL ainsi que Madame Pascale BOUCHE secrétaire de mairie.

Madame Brigitte RENAUDIN et messieurs Ludovic HERMANT, Pierre Alexandre LHOMME, Mathieu CRETE, Vincent COULMIER sont absents et excusés

Monsieur Didier GIRARDIN est le secrétaire de séance.

Après lecture des délibérations adoptées lors du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est abordé.

1) CIRCULATION et STATIONNEMENT DANS MOUSSY

Monsieur Philippe FRAGET présente le rapport et les propositions de la Commission Sécurité :
Les principales recommandations sont les suivantes :

- La vitesse de circulation

Elle sera limitée à 30 Km/h exception faite de la rue des Prieurés. Une commission est en charge de proposer un projet quant à l'aménagement de cette rue. Cette commission pourra proposer un changement quant à la vitesse de circulation, dans l'attente la limitation de vitesse reste fixée à 50 Km/h.

- La signalisation

Installation de panneaux de limitation.

Un marquage au sol sera fait à chaque entrée du village.



- Les parkings

Matérialisation des places par un marquage au sol.

- Les voies de circulation.

Rue de la république : Stationnement unilatéral le long du trottoir côté pairs.

Rue du 11 novembre : Stationnement sur les emplacements déjà matérialisés (marquage provisoire).

- Circulation piétonne.

Rue de la République : le trottoir côté impair. Un marquage au sol délimitera un couloir de 1,20 mètre depuis le numéro 15 jusqu'à la jonction bordant celui de la place de la Paix.

Rue du 11 Novembre : le trottoir côté impair sera exclusivement réservé aux piétons, excepté deux places de stationnement dûment matérialisées par un marquage au sol.

Le projet est adopté. Le conseil municipal est d'accord dans son ensemble. Monsieur Le maire prendra les arrêtés correspondants.

2) La RGPD. (Règlement Général sur la Protection des Données)

Suite à la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Marne de nous aider dans la mise en application de cette réglementation.

Didier GIRARDIN lit le rapport qu'il a adressé à Mr le Maire

Une commission RGPD est créée. Elle sera présidée par Mr Le Maire et composée de Dominique LEPOUTRE et Didier GIRARDIN.

La proposition est validée à l'unanimité des présents.

3) Création de deux postes cantine. (Hors vacances scolaires)

- Un poste de 12 h/hebdomadaire (3h x 4j) pour gérer la cantine
- Un poste de 8 h/hebdomadaire (2h x 4j) pour garderie.

Adoption à l'unanimité des présents.

4) Questions diverses.

- Olivier MICHEL a reçu les devis pour la réfection des barrières de sécurité des ponts (décapage et remise en peinture). Les devis seront présentés au Conseil en septembre. Les travaux sont prévus pour l'hiver prochain. Une protection par garde-fou provisoire est à prévoir.

La restauration du foudre est presque terminée. Il reste à le protéger des intempéries. Pas de budget dans l'immédiat.
- Jean-Louis GRASSET demande le curage de quelques bassins de rétention d'eau.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le **mardi 20 Septembre à 18h30**

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h00